

Règlement du Jeu Concours - JEU-CONCOURS BORDEAUX 2025

Article 1 : Organisation du Jeu Concours

La société GSC Vans Théault, organisatrice du jeu concours, organise un tirage au sort, du lundi 27 janvier au dimanche 02 février inclus, permettant de désigner 5 gagnants qui remporteront chacun deux billets d'une journée pour assister au Jumping International de Bordeaux 2025, qui se déroulera du 06 au 09 février 2025. Son siège social est situé au Z.A de Maudon 50300 Ponts - FRANCE et l'entreprise est immatriculée au RCS de France sous le numéro 409 751 542.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exception des employés de la société GSC Vans Théault, ainsi que de leurs familles proches.

Article 3 : Modalité de participation

Pour participer, il suffit de remplir un formulaire disponible dans l'actualité du jeu concours sur le site internet www.theault.com. La participation est gratuite et limitée à une seule inscription par personne.

Article 4 : Tirage au sort et désignation des gagnants

Les 5 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations valides reçues. Le tirage au sort aura lieu le lundi 03 février 2025.

Article 5 : Notification des gagnants

Les 5 gagnants seront contactés par email à l'adresse fournie lors de leur participation. Ils devront répondre à cet email dans un délai de 48 heures pour organiser la récupération de leur lot. Passé ce délai, le lot sera attribué à un autre participant.

Article 6 : Description des lots

Les 5 gagnants recevront chacun deux e-billets d'une journée pour assister au Jumping International de Bordeaux 2025, valable pour l'une des journées du 06 au 09 février 2025.

Article 7 : Responsabilité

La société GSC Vans Théault ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception des emails de notification, de perte ou d'incident lors de la récupération du lot. De plus, aucun échange ni remplacement de lot ne pourra être effectué.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Article 9 : Loi applicable et litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de l'organisateur.

Article 10 : Données personnelles

En participant à ce jeu concours et en fournissant vos coordonnées, vous acceptez d'être recontacté par GSC Vans Théault et de recevoir nos newsletters. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien de désinscription présent dans chaque email que nous vous enverrons. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter à l'adresse email suivante : communication@theault.com.

La GSC Vans Théault se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu concours à tout moment, sans préavis.